



COMPTE RENDU

Paris, le 22 mai 2026

GT transposition de la directive européenne relative à la transparence des rémunérations du 18 mai 2026

La délégation FO Fonction publique était composée de Anne FLORENTIN et de Sophie ARDON.

Ce GT s'est réuni pour la troisième et dernière fois pour examiner un document de travail.

Ce dossier étant suivi par le Premier ministre, le calendrier ne peut être précisé ni sur le retour d'une version finale, ni sur la date de l'examen en CCFP.

FO Fonction publique a tenu les propos liminaires :

Dans un contexte de perte de pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents et touchant plus particulièrement les femmes, la transposition de la directive européenne du 10 mai 2023 relative à la transparence des rémunérations montre une fois de plus que le gouvernement n'a aucune réelle volonté de lutter contre les inégalités femmes / hommes par des actes forts :

- *Un calendrier plus que tardif pour la transposition (le gouvernement a dépassé le délai fixé par le parlement européen) ;*
- *Pas de moyens budgétaires ;*
- *Pas de mesures contraignantes significatives ;*
- *Le mécanisme des sanctions insuffisant, pas assez dissuasif.*

Pour FO il y a urgence de passer d'une logique de simple mesure à une obligation de correction des écarts de rémunération.

Pour FO les agents méritent mieux qu'une sous transposition.

FO Fonction publique a été présente aux trois GT et est intervenue sur chaque article pour proposer des amendements dans le sens d'une transposition de la directive à la hauteur d'une réelle égalité salariale femme /hommes, car cela concerne l'ensemble des agent titulaires ou contractuels.

Pour FO Fonction publique, il est hors de question de valider, lors du prochain CCFP, une transposition de la directive qui n'apporte aucune amélioration réelle.